



Fédération Française Aéronautique

Paris, le 19 novembre 2010

Destinataires :  
Mesdames et Messieurs  
les Présidents d'Aéro-clubs

## Commission « Jeunes »

N.Réf.: JLC/NG FFA10  
Objet : Complément – «Objectif B.I.A.»  
Affaire suivie par N. Gravez

# BREVET D'INITIATION AÉRONAUTIQUE

Madame, Monsieur le Président,

Vous êtes nombreux à avoir réagi au nouveau programme « Objectif – BIA » mais aussi à ne pas l'avoir repéré en tant que nouveauté complémentaire dans la circulaire BIA envoyée le 19/10/2010.

### Les questions posées et les remarques faites nous conduisent à rappeler les points suivants :

- ce programme est optionnel mais il doit être souscrit impérativement avant le 17 décembre 2010
- il implique le jeune dès le début de sa formation, avec des avantages concrets
- ce nouveau programme « Objectif BIA » créé par la Commission Recrutement et Jeunes de la FFA répond à des besoins exprimés depuis longtemps par des Présidents d'associations pour faciliter l'inscription en club des jeunes après leur BIA.

Le principe est simple et sa simplicité en facilite l'argumentaire :

Le jeune qui suit une préparation au BIA, sous convention avec un Aéroclub FFA, peut adhérer au programme « Objectif BIA » avant le 17 décembre, moyennant un coût minime fixé à 15 €.

Le jeune obtient immédiatement des avantages qui l'intègrent dans la grande famille aéronautique. En cas de succès au BIA il pourra commencer sa formation en payant 2 années de licence pour le prix d'une !

Ce programme est donc très incitatif pour poursuivre une formation de pilote dans nos aéroclubs et bénéficier des bourses d'Objectif Pilote.

Voici quelques rappels des avantages du programme pour le jeune :

### Par cette adhésion optionnelle, il obtient immédiatement :

- Une carte numérotée de membre du Programme et une Relation Privilégiée Aéroclub / FFA (rattachement symbolique à la «famille aéronautique»)
- Un abonnement gratuit de 6 mois à Info Pilote (janvier à juin 2011 : avantage 32,40 €) pour le mettre dans le bain aéronautique (familiarisation facilitant la préparation au BIA)
- Un contact Aéroclub privilégié avec la détermination d'un Tuteur sur la durée du cursus (aide ponctuelle, soutien théorique)
- L'Accès à des programmes partenaires FFA : Périodes de préparation Armée de l'Air, ...

**Fédération Française Aéronautique**

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 15 JANVIER 1933

155, avenue de Wagram - 75017 Paris – Tél. : 01 44 29 92 00 - Fax. : 01 44 29 92 01

**Après l'obtention de l'examen BIA :**

- Dès juillet 2011, en payant la licence 2012 et l'abonnement à Info-Pilote 2012 (54 + 11 + 34 = 99 €), la FFA lui offre :  
La licence + l'assurance 2011 (de juillet 2011 à décembre 2011, soit 65 €)
- L'abonnement à Info Pilote pour 2011 (2<sup>ème</sup> semestre 2011, soit 32,40 €) pour un total de **99 €** au lieu de 186,40 € pour 2 ans de Licences/Assurances, soit **une économie de 97,40 €**
- L'accès à des programmes partenaires FFA comme le programme de l'Armée de l'Air : les « Cadets de l'Air » (en cours d'élaboration).

Le Jeune qui souhaiterait démarrer une **formation** peut donc commencer ses **vols** d'instruction en étant **assuré** dès le début de la période estivale.

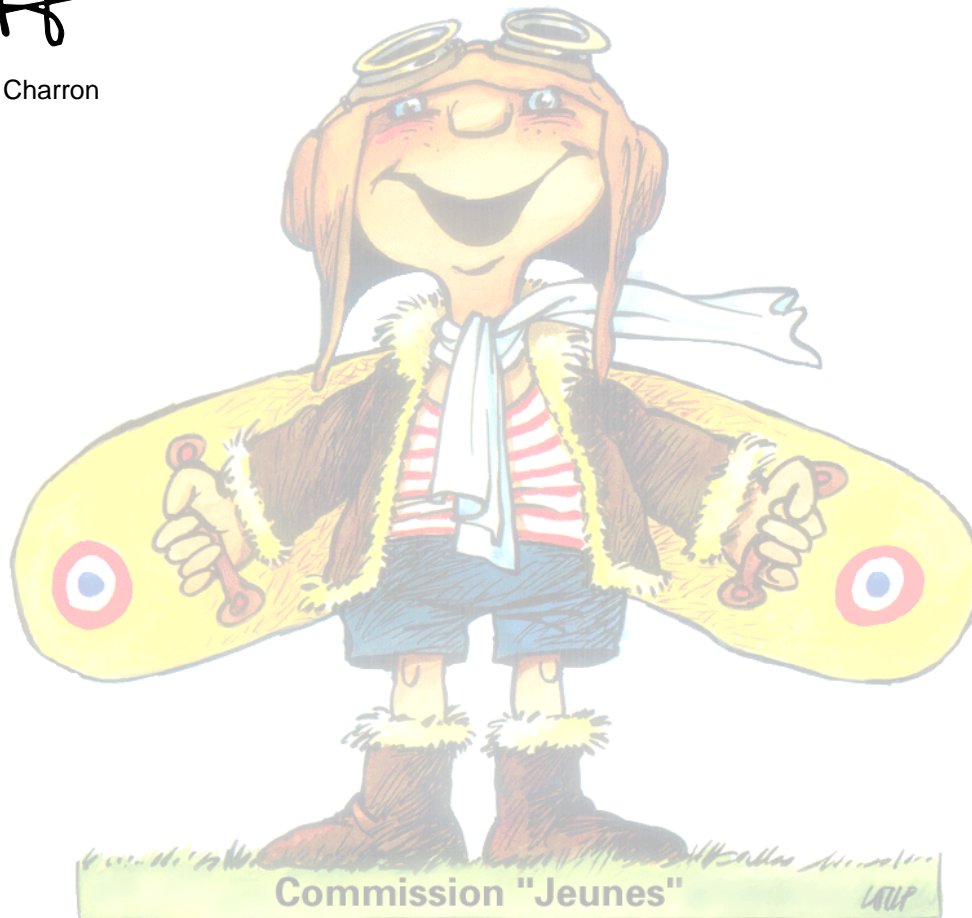
Il bénéficiera automatiquement du programme de bourses « Objectif Pilote ».

En vous renouvelant nos encouragements pour votre action à l'égard des jeunes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur Le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Responsable de la Commission  
Recrutement & Jeunes



Jean-Luc Charron



# La méthode – Le calendrier

## ① Au début de la formation et au plus tard le 17 décembre 2010

### Communiquez vos objectifs à la Fédération

Le dossier comprendra :

- la fiche de demande d'attribution de primes B.I.A. pour 2011 (annexe 1)
- une copie de la (ou des) convention(s), même s'il s'agit d'un renouvellement (annexe 2)

- une copie de l'adhésion de chacun des jeunes au programme « Objectif BIA » (annexe 4)
- le tableau EXCEL joint rempli avec les coordonnées des jeunes adhérents au programme
- le chèque global du Club pour tous les jeunes inscrits au nom de la FFA ou l'ensemble des chèques, de 15€ par jeune, libellés au nom de la FFA

## ② En retour (janvier 2011), la FFA vous communiquera :

- le nombre prévisionnel de primes BIA de 50 € attribuées à votre club

- les cartes numérotées des adhérents au programme « Objectif BIA »
- la liste des élèves abonnés à Info Pilote pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 (Janvier à Juin)

## ③ Au plus tard le 30 juin

Envoyez à la FFA, pour les seuls jeunes ayant souscrit au programme « Objectif BIA » :

- La liste des reçus à l'examen BIA participant au programme
- Les prises de licences 2011-2012 pour les adhérents et les chèques afférents
- Les prises d'abonnements Info Pilote 2012

## ④ En retour (Juillet 2011), pour les souscripteurs « Objectif BIA » :

- Les licences - assurance 2011 offerte (6 mois)
- Les licences 2012
- La confirmation des abonnements gratuits 2<sup>ème</sup> semestre 2011

## ⑤ A la fin de l'action BIA et au plus tard le 30 septembre 2011

Envoyez à la Fédération votre bilan général

Le dossier comprendra :

- Le tableau excel « fiche bilan 2011 de fin d'année »
- un compte-rendu des actions B.I.A. (avec indication des retombées éventuelles : poursuite de la formation dans le club, retombées médiatiques avec coupures de presse, etc....)

## ⑥ En retour (novembre 2011)

La Fédération procédera aux paiements des primes BIA de 50 €

## Calendrier : les dates à retenir

	Pour tous les élèves BIA	Pour les élèves adhérents au Programme «Objectif BIA»
Octobre 2010	Envoi de la circulaire à l'aéro-club	
<b>Avant le 17/12/2010</b>	Retour à la FFA du dossier de demandes de primes BIA	Retour à la FFA : - des copies d'adhésions au programme, - du tableau EXCEL contenant les coordonnées des jeunes - idéalement un chèque global à l'ordre de la FFA (nb de jeunes x 15€). Dans la mesure où un chèque global ne serait pas possible, il faut retourner l'ensemble des chèques de 15€ à l'ordre de la FFA.
Janvier 2011	Communication aux Aéro-clubs du nombre de primes attribuées	Envoi des cartes numérotées et des confirmations d'abonnements à Info Pilote par la FFA.
1 <sup>ère</sup> quinzaine de mars 2011	<b>Clôture des inscriptions à l'examen par le club auprès de l'Académie (sous réserve de modification par le Ministère de l'Éducation : VERIFIER dans le BOEN(*) auprès des établissements scolaires ou <a href="http://www.education.gouv.fr/bo/">www.education.gouv.fr/bo/</a>)</b>	
2 <sup>ème</sup> quinzaine de mai 2011	Examen B.I.A. (sous réserve de modification par le ministère de l'Éducation : <b>VERIFIER</b> dans le BOEN(*) auprès des établissements scolaires ou <a href="http://www.education.gouv.fr/bo/">www.education.gouv.fr/bo/</a> )	
30 juin 2011		<b>URGENT</b> Envoi par le club : - de la liste des reçus à l'examen BIA ayant souscrit au programme «objectif BIA» - des prises de licences 2011-2012 et les chèques afférents - des prises d'abonnements Info Pilote 2012
Juillet 2011		Retour - des licences/assurance 2011 offertes (6 mois) - des licences 2012 - des confirmations d'abonnements gratuits 2 <sup>ème</sup> semestre 2011 La confirmation abonnement 2012
<b>30 septembre 2011</b>	Retour dossier bilan à la FFA	
Novembre 2011	Paiement des primes aux Aéro-clubs	

(\*) : le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale publie chaque année en général dans son premier ou son deuxième numéro (tout début janvier) les informations relatives au BIA.



**\*\* ADHESION AU PROGRAMME  
« Objectif BIA »**

Entre,

L'élève .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Ci après dénommé l'Elève

et L'Aéro-club .....

Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....

Ci après dénommé l'Aéroclub

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** - Dans le cadre de la convention signée entre l'établissement scolaire dénommé ..... et l'**Aéro-club** affilié à la F.F.A. (Fédération Française Aéronautique), ce dernier assurera l'organisation de stages pratiques qui pourront inclure des vols d'initiation pour les candidats au B.I.A. Il mettra à leur disposition son matériel et ses installations.

**Article 2** - L'**Aéro-club** nommera un « tuteur » chargé de suivre l'Elève pour préparer au mieux l'élève volontaire au Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A.).

**Article 3** - L'**Aéro-club** accueillera l'Elève et ses accompagnants autant que possible pour favoriser son intégration dans la grande famille de l'Aviation.

**Article 4** - L'Elève s'acquitte de frais de participation au programme FFA de 15 euros.

**Article 5** - L'Elève devient membre du Programme « Objectif BIA » et sera suivi en tant que tel par la FFA pour l'attribution des avantages prévus à l'article 8

**Article 6** - L'Elève bénéficie immédiatement d'un abonnement gratuit sur le premier semestre de l'année .....

**Article 7** - L'Elève s'engage à informer l'**Aéro-club** de ses résultats au BIA dès publication. Sans quoi il ne pourra bénéficier du bonus licence + assurance + abonnement

**Article 8** - La Fédération contribue au programme avec l'**Aéro-club** par :

- Une carte numérotée de membre du Programme et une Relation Privilégiée Aéroclub / FFA (rattachement symbolique à la «famille aéronautique»)
- Un Abonnement gratuit de 6 mois à Info Pilote (Janvier à Juin 2011 : Avantage 32,40 €) pour le mettre dans le bain aéronautique (familiarisation facilitant la préparation au BIA)
- Un contact Aéroclub privilégié avec la détermination d'un Tuteur sur la durée du cursus (Aide ponctuelle, soutien théorique)
- L'Accès à des programmes partenaires FFA : exemple : Périodes de préparation Armée de l'Air, ...

**Après l'obtention de l'examen BIA :**

- Dès juillet 2011, en payant la licence 2012 et l'abonnement à Info Pilote 2012 (54 € + 11 € + 34 € = 99 €), la FFA lui offre la licence + l'assurance 2011 (de juillet 2011 à décembre 2011) et l'abonnement à Info Pilote pour 2011 (2<sup>ème</sup> semestre 2011)
- L'Accès à des programmes partenaires FFA comme le programme de l'Armée de l'Air : les « Cadets de l'Air » (en cours d'élaboration)

Fait le ..... à .....

L'Elève

Le Président de l'Aéro-club

